

AIDE À L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET MOBILIER CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette aide destinée à l'achat d'équipement ménager et/ou mobilier. L'achat de matériel d'occasion ou de seconde main est accepté dans la mesure où il est effectué auprès d'associations ou de dépôts-vente légalement ouverts et donne lieu à une facturation.

Bénéficiaires

Familles allocataires assumant la charge d'au moins un enfant de moins de 20 ans au sens des prestations familiales ou avoir un enfant à naître. Parent non-gardien.

Nature et prix des équipements

Les articles sont à choisir dans la liste limitative des articles ci-après (selon le montant de l'aide, le prix de chaque article doit être respecté). Les frais de livraison, d'installation ou de main-d'œuvre et d'extension de garantie ne sont pas pris en compte.

Modalités d'attribution

Aucun acompte ne doit être versé par le demandeur avant l'accord de la Caf.

Important :

- L'achat de la marchandise ne peut être réalisé qu'après accord écrit de la Caf.
- L'allocataire ne doit pas être titulaire d'une aide similaire en cours de remboursement au moment de la demande.
- L'allocataire, après avoir remis le plan de remboursement signé à la Caf, doit attendre 10 jours pour prendre contact avec le fournisseur et récupérer le ou les article(s).

Versement de l'aide remboursable

La facture est envoyée directement à la Caf par le fournisseur, après signature de l'allocataire, qui atteste ainsi de la livraison/récupération de la marchandise (les articles récupérés doivent correspondre à ceux indiqués par la Caf sur la notification d'accord). A réception de la facture, la Caf versera directement le montant de la facture au fournisseur.

Durée et remboursement de l'aide remboursable

Le remboursement de l'aide se fait mensuellement 24 mensualités maximum, prioritairement par retenues sur les prestations familiales et sociales, ou à défaut, par prélèvement automatique sur compte bancaire. Les remboursements débutent le premier jour du mois qui suit la date de paiement au fournisseur.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES À L'AIDE À L'EQUIPEMENT MENAGER ET MOBILIER

Nature et prix des équipements

Seuls les équipements indiqués dans la liste limitative ci-dessous pourront être financés.

L'aide peut être sollicitée pour un ou plusieurs équipements, avec un ou plusieurs fournisseurs et dans la limite de **1 200 €**.

Le prix maximum de chaque article est de **600 €** ou de **200 €**.

Matériel de puériculture	Mobilier	Electroménager	Equipement informatique	Article à moins de 200€
Poussette	Table (hors table basse et table de jardin) Chaise, tabouret Meubles de rangement	Cuisinière, plaqué de cuisson, four Mini-four, four micro-ondes	Ecran	
Landau	Canapé convertible	Hotte aspirante	Souris	Aspirateur
Siège auto		Réfrigérateur ou combiné, congélateur	clavier unité centrale	Fer à repasser
Table à langer	Literie : cadre de lit avec pieds, sommier, matelas, banquette clic-clac ou BZ, lit mezzanine, lits superposés, lit combiné bureau	Lave-linge, Lave-linge séchant, Lave-vaisselle, Sèche-linge	PC portable	Centrale vapeur
Chaise haute		Appareil de chauffage	Tablette	Robot de cuisine
Lit bébé	Bureau, siège de bureau			

DEMANDE D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET/OU MOBILIER

N°Allocataire :

1. Prendre connaissance des conditions d'attribution
2. Compléter la présente demande, indiquer clairement le numéro d'allocataire
3. Retourner la demande au Service d'action sociale, accompagné du ou des devis

	Allocataire	Conjoint(e)
	Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Adresse		
Téléphone		
E-mail		
Nombre de personnes vivant au foyer	Adulte(s) : Enfant(s) :	Enfant(s) : Âges du (des) enfant(s) :
Situation professionnelle	Allocataire : Activité professionnelle : <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :	Conjoint(e) : Activité professionnelle : <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :
<i>J'ai déposé un dossier de surendettement à la Banque de France</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>J'ai bénéficié d'un effacement de dettes</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>J'ai une aide d'action sociale en cours de remboursement</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution de l'aide à l'équipement et en accepter, sans réserve, les dispositions</i>	<input type="checkbox"/> (cocher)	<input type="checkbox"/> (cocher)
<i>Je m'engage à rembourser les mensualités (Si vie de couple, penser à cocher les 2 cases)</i>	<input type="checkbox"/> (cocher)	<input type="checkbox"/> (cocher)

Fait à:

le :

Porter la mention "Lu et approuvé"		
Signature		

Toute action frauduleuse ayant pour but d'ouvrir indûment droits à l'une des prestations attribuées par la Caf, sans présumer d'éventuelles sanctions pénales, prive son auteur de toute intervention sociale de l'organisme pour une durée d'une année à compter de la constatation de la fraude ou de la tentative même si cette dernière n'a pas été suivie d'effet.

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement de situation.

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (article L 554-1 du code de la Sécurité sociale; article L 441-1 du code pénal).

Conformément à la Loi "informatique et libertés" du 06/01/1978, modifiée par le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant détenues par la CAF. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser par courrier à Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot, 304 rue Victor Hugo 46000 Cahors.

TABLEAU DES RESSOURCES ET PRESTATIONS

	Demandeur	Codemandeur / conjoint	Autre personne vivant au foyer
Salaire net imposable			
Allocations chômage			
Pension alimentaire			
Pension vieillesse			
Allocation veuvage			
Indemnités journalières			
Pension d'invalidité			
Rente accident de travail			
Revenu de solidarité active			
Prime d'activité			
Allocation adulte handicapé			
Prestation de compensation du handicap			
Prestations familiales			
Allocation de base			
Allocations familiales			
Complément familial			
Allocation de soutien familial			
Complément d'activité ou Prepare			
Complément mode de garde			
Allocation journalière de présence parentale			
Allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé			
Aide au logement : ALF, APL			
Autres : à préciser			
TOTAL			
TOTAL GENERAL			

TABLEAU DES CHARGES ET DETTES

Nature des charges mensuelles	Montant mensuel	Dépenses exceptionnelles	A jour des paiements :
Logement :			
Loyer hors charges			
Charges locatives			
Electricité			
Gaz			
Eau			
Crédit immobilier			
Impôts :			
Impôts fonciers			
Taxe d'habitation			
Impôts sur le revenu			
Assurances :			
Voiture			
Habitation			
Autres (à préciser)			
Autres charges :			
Pension alimentaire			
Frais de garde et de loisirs			
Frais de scolarité			
Frais de cantine			
Téléphonie			
Internet			
Mutuelle			
Plan conventionnel BDF			
Autres (à préciser) :			
Crédits / prêts sociaux	Montant mensualité	Nombre de mensualités prévues	Nombre de mensualités en retard
TOTAL CHARGES ET DETTES			
TOTAL GÉNÉRAL			

TABLEAU DU RESTE A VIVRE

Total des ressources - total des charges

Nombre de personne(s) au foyer :

Reste à vivre par personne :

NATURE ET MONTANT DES ÉQUIPEMENTS MOBILIERS ET/OU MÉNAGERS SOLICITÉS
--

	Article	Montant
Total :		

LES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Justificatif de ressources selon la situation :

- *Dernier bulletin de salaire*
- *Dernier relevé mensuel France Travail*
- *Décompte Sécurité Sociale*
- *Avis d'imposition pour les artisans et commerçants*
- *Relevé mensuel de pension (invalidité, vieillesse ou de rente)*

Devis et facture(s) du ou des fournisseur(s)

En cas de démarche auprès de la Banque de France au titre d'un surendettement, une copie des pièces en votre possession :

- *Attestation de recevabilité*
- *Plan d'apurement*
- *Jugement*